



Discrimination et incitation à la haine sur Internet

La discrimination et l'incitation à la haine sur Internet découlent de discours haineux qui incitent à la violence ou à des actes qui portent atteinte à un individu ou à un groupe d'individus en prenant pour motif sa race, son genre, son âge ou son handicap.

Tout contenu ou comportement sur Internet qui prône la discrimination ou qui véhicule des préjugés envers autrui se présente notamment sous forme de documents ou de sites Internet discriminatoires, ainsi que des commentaires discriminatoires proférés sur Internet par un groupe ou un individu.

PRISE DE CONTACT DIRECTEMENT PAR L'ENFANT

Pour un jeune, un contenu sur la base de discrimination sur Internet peut avoir des effets choquants ou bouleversants.

Félicitez l'enfant d'avoir pris contact et saluez son courage à parler ouvertement de ses inquiétudes et de ses sentiments. Il est essentiel de rassurer le jeune en lui disant qu'il a pris la bonne décision et que vous êtes là pour l'écouter et l'aider. Il est tout aussi important de lui faire comprendre qu'il n'est en rien à blâmer pour les commentaires ou les contenus envoyés par autrui.

Mettez l'enfant en confiance en lui consacrant le temps et l'espace nécessaires pour qu'il se confie davantage et vous soumette de plus amples informations. N'occultez pas l'impact émotionnel de ce qui est arrivé, et veillez à ne pas tirer de conclusions hâtives de la situation.

Donnez-lui votre soutien. C'est en écoutant l'enfant que vous pourrez faire la part des choses entre des propos haineux/discriminatoires d'ordre général et des propos qui lui sont personnellement adressés, et lui apporter le soutien nécessaire.

En plus de collecter des informations sur la nature de la discrimination, essayez de comprendre les effets émotionnels que celle-ci a pu avoir sur l'enfant, pour l'aider à y faire face, et au besoin relayer ces informations et assurer sa sécurité si nécessaire. Les questions que vous posez doivent être claires et ouvertes, par exemple :

- Depuis combien de temps ce harcèlement dure-t-il ?

- Des menaces ont-elles été proférées par quelqu'un désireux de te faire mal ?
- Sais-tu qui a affiché ce contenu ?

Dîtes-lui que ce type de comportement représente les opinions négatives d'autres personnes, que les préjugés de toute nature trouvent souvent leur origine dans l'ignorance et la peur de la différence. Insistez auprès de l'enfant que ce n'est pas de sa faute et que ce n'est pas lui qui a causé le problème

Discutez des options pratiques (voir ci-dessous).

PRISE DE CONTACT PAR UN PARENT/TUTEUR

Félicitez le parent/tuteur de sa démarche. Il est probable qu'il se sente assailli par toutes sortes d'émotions si son enfant fait l'objet de harcèlement discriminatoire sur Internet. Il peut ressentir de la colère, de la confusion, de la peur et il est possible même qu'il se sente coupable de la situation.

Il est important qu'il comprenne bien que la situation n'est ni sa faute ni celle de son enfant.

Encouragez le parent à garder son calme, d'éviter de porter des jugements et de s'abstenir de toute solution prise à la hâte. Conseillez-lui particulièrement de ne pas interdire à son enfant d'avoir accès à Internet : une telle mesure aurait comme conséquence la plus probable que l'enfant s'abstiendra de lui parler de problèmes futurs de crainte d'être privé de sa vie numérique.

Offrez au parent réconfort, une écoute attentive et un lieu sûr pour cerner le problème.

Présentez au parent des conseils pratiques (voir ci-dessous) et rappelez-lui que votre ligne d'assistance

aux enfants est à la disposition de son enfant qui peut appeler pour demander de l'aide. Insistez bien sur le fait que le contenu de toute conversation avec l'enfant restera confidentiel, à moins que l'enfant ne vous donne son consentement d'en parler au parent.

Discutez avec le parent s'il est nécessaire de demander de l'aide à l'établissement scolaire de l'enfant, si la discrimination en ligne est liée à des expériences dans le milieu scolaire.

Incitez le parent/tuteur à passer du temps et à discuter avec son enfant de ce dont il a été le témoin, des sentiments que cela fait naître chez lui, et de la raison pour laquelle il est mal de tenir des propos haineux.

Quelques considérations à l'intention des parents :

- **Choisissez le bon moment avec soin.** Ne donnez pas à votre enfant l'impression d'être piégé ou d'être tenu de rendre des comptes.
- **Trouvez un endroit calme.** Si votre enfant a pris sur lui de vous faire part de quelque chose qui le préoccupe, faites en sorte que votre conversation ne soit pas interrompue.
- **Posez des questions.** Essayez de ne pas porter de jugement et donnez à votre enfant la possibilité de répondre. Essayez de maintenir une conversation fluide.
- **Rassurez votre enfant.** Dites à votre enfant que vous croyez en lui et que vous êtes là pour l'aider.

Il est important que vous discutiez avec lui de l'impact émotionnel potentiel que la discrimination peut avoir sur lui : c'est un moyen d'aider le parent à rester vigilant aux manifestations qu'il peut présenter tout en offrant du soutien à son enfant. Posez au parent les questions suivantes :

- A-t-il remarqué des changements au niveau du comportement de leur enfant ?
- S'inquiète-t-il de la santé mentale de l'enfant, que ce soit actuellement ou depuis quelque temps déjà.

Ces informations vous éclaireront pour la conduite à tenir et s'il est utile de référer le cas à d'autres services. N'hésitez pas à demander au parent de rester attentif à tout changement de comportement ultérieur chez son enfant, même si à ce stade le parent n'a remarqué aucun changement visible.

CONSEILS PRATIQUES :

Prenez le temps de discuter avec l'enfant d'options pratiques qui pourraient lui être utiles en fonction du contexte spécifique dont vous discutez.

Discutez des options techniques que l'enfant pourrait envisager d'utiliser : par exemple, ajuster les paramètres de sécurité et de confidentialité afin d'éviter des harcèlements futurs si des propos discriminatoires lui sont envoyés directement, et bloquer le ou les auteurs du harcèlement.

Discutez avec l'enfant de la possibilité de signaler ou non le contenu ou les commentaires à des autorités. Explorez les options disponibles, que ce soit par l'intermédiaire du centre de sécurité du prestataire de service ou d'une autre autorité compétente, comme l'école de l'enfant par exemple.

Envisagez la possibilité de créer un réseau de soutien au sein de son environnement propre, par exemple en parlant à un enseignant de confiance à l'école ou à un parent.

SIGNAUX D'ALARME :

- L'enfant a des tendances au suicide, des intentions d'automutilation ou manifeste un traumatisme émotionnel.
- L'enfant fait l'objet de menaces.

Si des signaux d'alarme se manifestent lors de votre conversation, observez la procédure standard de recours en faisant intervenir les forces de l'ordre, les services de protection de l'enfance, etc., s'il y a lieu de le faire.